



Arnex-sur-Orbe, le 11 novembre 2024

## Préavis numéro 17/2024 relatif au budget 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, le budget 2025 a été soumis à la Commission de Gestion pour étude et rapport.

Le budget est établi en fonction des éléments financiers connus et communiqués par le canton tels que les rentrées fiscales, les montants de notre participation à la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) et également aux associations/groupements scolaires et forestiers, services du feu et protection civile. Au vu des éléments non maîtrisables et aux travaux ponctuels prévus, la Municipalité présente un budget 2025 déficitaire de CHF 569'500.-, soit :

	<b>CHF</b>
Total des revenus	3'074'800
Total des charges	- 3'644'300
<b>Résultat 2025, perte budgétée</b>	<b>- 569'500</b>
Mouvements des fonds de réserve affectés	- 16'000
Mouvements des fonds de réserve	- 36'800
Amortissement du patrimoine financier	20'000
Amortissement du patrimoine administratif	243'700
<b>Marge d'autofinancement négative</b>	<b>- 358'600</b>

Cette marge d'autofinancement sera aisément financée par les liquidités courantes. Le capital au 31.12.2023 s'élevait à CHF 2'244'859.88 et pourra absorber la perte budgétée.

La Municipalité souligne que toutes les dépenses prévues au budget ne seront pas forcément réalisées et les investissements prévus feront tous l'objet d'un préavis soumis au Conseil.

Les investissements prévus en 2025, selon le plan des investissements en annexe, ont déjà été partiellement adoptés par le Conseil en 2022 ou 2023. Les nouvelles dépenses relatives au puits de Bioutaz, aux travaux à la grande salle, à l'éclairage public et au quai d'arrêt de bus seront soumises au Conseil via un préavis.

Le budget 2025 a été adapté aux comptes 2023 et à l'évolution 2024. Les différences importantes avec le budget 2024 (charges ponctuelles de 2025) sont les suivantes :

### **11 Administration Générale**

#### 11.309.0 Autres charges et frais juridiques

La commune a mandaté Pro Archives pour la maintenance annuelle des archives courantes (CHF 4'700.-). A cela s'ajoute la dernière étape des archives historiques (CHF 3'100.-) et la mise en place des archives relatives à la police des constructions qui se dérouleront sur deux ans (2025 : CHF 10'900.-).

## 11.311.0 Achat mobilier et matériel

La municipalité a décidé d'investir dans un nouveau logiciel pour la prise des procès-verbaux du greffe, la gestion/transmission des nombreux courriers et courriels entre le greffe et la Municipalité (CHF 15'000.-). L'ordinateur portable du greffe ainsi que le photocopieur/scanneur ont besoin d'être remplacés (CHF 11'000.-).

## 11.316.0 Loyer administration communale

Après avoir accepté le préavis 16/2024, le loyer a été prévu pour deux mois, pour autant que les travaux soient achevés. Un montant de CHF 15'000.- pour le déménagement et l'aménagement des nouveaux locaux a été porté au budget du compte 11.318.4 frais divers.

## 11.318.3 Honoraires

En 2024, la commune a démarré le projet ProNatura « Commune ouVerte » en mettant en évidence les valeurs et les lacunes écologiques sur son territoire. Coûts des étapes 2 à 5 : CHF 8'700.- (définir les objectifs écologiques/localiser les parcelles/définir les mesures d'amélioration/mettre en œuvre les mesures choisies).

## 11.437.0 Amendes

Contravention sur la circulation, suite à la mise en place du règlement de stationnement.

**21 Impôts**

Les recettes fiscales des personnes physiques et morales sont stables et basées sur les comptes 2023 et les acomptes connus au 30.09.2024. Les impôts conjoncturels (impôts sur les frontaliers, successions et donations, gains immobiliers et droits de mutation) sont budgétés avec prudence.

**22 Service financier / 6 Police / 7 Sécurité sociale**

NPIV (Nouvelle Péréquation Financière Vaudoise)

Le nouveau système vise à corriger les défauts du système actuel. Il a en particulier pour but de rendre la péréquation plus juste, plus lisible et plus transparente.

Base des acomptes 2025		CHF
<b>Péréquation</b>	<b>Compensation des charges particulières des villes</b>	
	Couche population	303'331
	Compensation déficits des lignes de trafic urbain	77'112
	<b>Péréquation des ressources</b>	
	Solidarité principale	-702'066
	Prélèvements conjoncturels	-17'333
	<b>Péréquation des besoins structurels</b>	
	Compensation « surface productive »	-25'239
<b>22</b>	<b>TOTAL Péréquation</b>	<b>-364'195</b>
<b>Facture policière</b>	Socle sécuritaire commun	20'303
	Part des communes délégatrices	77'403
<b>6</b>	<b>TOTAL Facture policière</b>	<b>97'706</b>
<b>Cohésion sociale</b>		
<b>72</b>	<b>TOTAL participation cohésion sociale</b>	<b>641'493</b>
	<b>TOTAL PEREQUATION ET FACTURES CANTONALES</b>	<b>375'003</b>
<i>Budget 2024</i>	<i>Total acomptes des péréquations</i>	<i>314'900</i>
<i>Comptes 2023</i>	<i>Total des péréquations, résultat définitif</i>	<i>271'700</i>

Il faudra attendre deux ans afin de pouvoir évaluer les effets sur la péréquation et les factures cantonales pour notre commune.

### 31 Terrain

Les baux à ferme ont été renouvelés auprès des agriculteurs/vignerons. Peu de modifications.

### 35 Bâtiments communaux

352 Collège

Remplacement du parquet et rafraîchissement des peintures de deux classes et un petit local pour CHF 42'000.-.

Honoraires d'étude pour la transformation du collège de CHF 30'000.-.

353 Ruelle de la Dîme 1 (ancien abattoir)

CHF 5'000.- pour la rénovation de la salle de bains.

355 Fontaines

CHF 10'000.- pour la réfection de la fontaine à la croisée du chemin du Moulin (report de 2024).

357 Rue de la Gare 2 (ancien battoir)

CHF 20'000.- pour l'installation d'une climatisation à la boulangerie/épicerie.

358 Zone d'intérêt public - Bulande

CHF 10'000.- pour l'installation d'un filet pour empêcher des dégâts causés par les ballons de foot.

### 43 Routes

- CHF 10'000.- destinés aux panneaux d'entrée du village (report de 2023 et 2024).
- CHF 15'000.- destinés au rafraîchissement des plaquettes des noms de rues.
- CHF 20'000.- destinés à la création de 2 places de parc au chemin des Vignes et à l'aménagement de nouvelles places de parc en Bulande en tout-venant.
- Revenu prévu en prévision de vente de 20 macarons de stationnement.

### 44 Parcs, promenades, cimetières

- Entretien plantations de la place du village CHF 4'100.-.
- Réaménagement de la place de jeux devant le collège CHF 15'000.- et aménagements autour du pumptrack CHF 5'000.-.
- Embellissement du jardin du souvenir CHF 8'000.-.

### 45 Ordures ménagères et déchetterie

Lors de la clôture des comptes 2023, il a été décidé d'augmenter toutes les taxes forfaitaires de CHF 10.-/personne ou entreprise dès 2024. Cette augmentation permet de couvrir les charges constantes.

### 46 Réseaux égouts, épuration, eaux claires

460.314.0 Entretien canalisations, collecteurs, STEP

Un montant de CHF 6'000.- est budgété pour le remplacement d'une presse ou d'un tamiseur

460.435.0 Taxe épuration (utilisation)

Le fonds de réserve pour l'entretien de ce dicastère étant à CHF 0.-, la taxe actuelle est insuffisante pour couvrir les dépenses d'utilisation. Dès 2025, la taxe annuelle d'entretien sera augmentée à CHF 1.60/m<sup>3</sup> eau consommée.

461.314.0 Entretien eaux claires

CHF 25'000.- pour la réfection du collecteur Aux Côtes.

Pour comparaison, tarifs sur les dernières années par m<sup>3</sup> eau consommée:

2011-2013 CHF 2.60 / 2014-2017 : CHF 2.20 / 2018-2019 : CHF 1.80 / 2020-2023 : CHF 1.20.

### **58 Participation paroisses catholiques**

Participation aux travaux de rénovation intérieure de la cure catholique d'Orbe sur deux ans. La part d'Arnex-sur-Orbe est prévue à 2.3% sur près d'un million, soit CHF 12'000.- pour 2025.

### **65 Défense contre l'incendie**

SDIS Plaine de l'Orbe, augmentation du coût moyen à l'habitant de CHF 27.42 aux comptes 2023 à CHF 43.18 pour ce budget (+ CHF 9'000.-). Cette hausse est due principalement à l'augmentation du taux d'un permanent administratif (40 à 90%), au recrutement d'un permanent technique à 90% dès le deuxième semestre 2025, aux frais de leasing d'un nouveau véhicule et à l'achat d'un extincteur pour la prévention en réalité virtuelle.

### **66 Protection civile**

Remboursement au canton du solde du fonds de réserve pour les abris PC (comptes 66.365.0/66.480.0)

### **71 Service social**

#### 71.318.1 Loi accueil de jour des enfants – AJOVAL

Correspond au budget de l'AJOVAL pour l'accueil préscolaire (garderie et maman de jour), socle de CHF 97.-/habitant et coût selon le nombre d'heures de garde effectives.

#### 71.318.11 UAPes au sein de l'ASIOR

Part des enfants d'Arnex-sur-Orbe placés dans les différentes UAPes. Cette augmentation de CHF 60'000.- par rapport au budget 2024 est due à la nouvelle répartition des frais des différentes UAPE du groupe ASIOR aux communes, soit un socle de CHF 20.-/habitant et le solde par rapport aux heures consommées.

### **81 Service des eaux**

#### 81.318.0 Honoraires et assurances

En plus des primes ECA et des frais d'analyses, des honoraires pour CHF 20'000.- sont budgétés pour l'étude de la rénovation du système de pompage et la mise aux normes du système de filtration.

#### 81.481.2 Prélèvement du fonds de réserve affecté

L'excédent de dépenses de CHF 16'000.- de ce dicastère est prélevé du fonds de réserve affecté afin de l'équilibrer.

### **Conclusion :**

Tout en demeurant vigilante à l'évolution des finances communales, la Municipalité s'engage à poursuivre ses efforts visant à améliorer les infrastructures du village et l'accueil à sa population. La Municipalité présente le budget 2025 avec un résultat déficitaire de CHF 569'500.-, mais qui comprend des charges ponctuelles, comme des frais d'études, d'aménagements administratifs et divers travaux d'entretien pour environ CHF 350'000.-, une augmentation des amortissements de CHF 15'000.- et une augmentation des charges non maîtrisables (péréquations, accueil de jour, SDIS) d'environ CHF 130'000.-.

**Décision :**

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal relatif au budget 2025 n°17/2024, adopté en séance du 11 novembre 2024 ;
- Oui le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce budget ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

⇒ Décide d'adopter le budget 2025 déficitaire de CHF 569'500.- tel que présenté.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic



Reynold Michel

La Secrétaire



Danièle Michon-Gremion



**Annexe :** - Budget 2025 comparé avec budget 2024 et comptes 2023  
- Plan d'investissements sur 5 ans